

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00190

Numéro SIREN : 801 187 840

Nom ou dénomination : A.LETUPPE

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 1253

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

A.LETUPPE
173 rue du Président John Fitzgerald Kennedy
02100 Saint Quentin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.LETUPPE

Numéro RCS : 801 187 840

Numéro Gestion : 2014B00190

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 173 rue du Président John Fitzgerald
:
Kennedy
02100 Saint Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 13/04/2021

Sous le numéro : 1253

Délivré à Saint-Quentin le 13 avril 2021

Le Greffier,

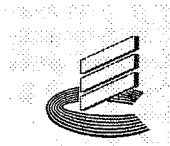
u

COMPTES ANNUELS

SAS A LETUPPE
173 Rue Du Président JF KENNEDY
02100 ST QUENTIN

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

certifié conforme



4, Rue Thiers
02100 SAINT QUENTIN
Téléphone : 03.23.60.80.73
Adresse e-mail : comapi02@wanadoo.fr

ATTESTATION DE PRESENTATION

Attestation d'expert-comptable

Mission de présentation des comptes annuels

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS A LETUPPE** pour l'exercice du **01/01/2018** au **31/12/2018** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent **22** pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du Bilan en Euros : 95 281

Chiffre d'affaires en Euros : 120 525

Résultat net comptable en Euros : (6 009)

Fait à SAINT QUENTIN

Le 6 mai 2019

Signature de l'expert-comptable
Christophe MARTIN

ETATS FINANCIERS

Bilan

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 134	1 134		151
Immobilisations corporelles	4 021	2 899	1 122	1 926
Immobilisations financières	1 800		1 800	1 800
Actif immobilisé	6 955	4 033	2 922	3 878
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production	2 120		2 120	2 017
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	600		600	350
Créances clients et comptes rattachés	52 400		52 400	32 592
Autres créances	22 413		22 413	13 523
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	14 028		14 028	11 756
Charges constatées d'avance	797		797	1 985
Actif circulant	92 359		92 359	62 224
TOTAL GÉNÉRAL	99 314	4 033	95 281	66 101

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 717	(9 056)
Résultat de l'exercice	(6 009)	11 776
Provisions réglementées		
Capitaux propres	(2 193)	3 820
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées	1 450	505
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 579	20 607
Autres dettes	56 445	41 170
	<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	
Produits constatés d'avance		
Dettes	97 474	62 281
TOTAL GÉNÉRAL	95 281	66 101

BILAN SIMPLIFIE COMPARATIF

Actif

Rubriques	31/12/2018	% du poste	% de l'actif	31/12/2017	% du poste	% de l'actif
Immobilisations incorporelles		0%	0%	151	4%	0%
Immobilisations corporelles	1 122	38%	1%	1 926	50%	3%
Immobilisations financières	1 800	62%	2%	1 800	46%	3%
Actif immobilisé	2 922	100%	3%	3 878	100%	6%
Stocks	2 120	2%	2%	2 017	3%	3%
Créances	75 414	82%	79%	46 465	77%	70%
Disponibilités	14 028	15%	15%	11 756	20%	18%
Actif circulant	91 562	100%	96%	60 239	100%	91%
Comptes de régularisation Actif	797	100%	1%	1 985	100%	3%
TOTAL ACTIF	95 281		100%	66 101		100%

Passif

Rubriques	31/12/2018	% du poste	% du Passif	31/12/2017	% du poste	% du Passif
Capital social ou individuel	1 000	-46%	1%	1 000	26%	2%
Résultat de l'exercice	(6 009)	274%	-6%	11 776	308%	18%
Autres capitaux propres	2 817	-128%	3%	(8 956)	-234%	-14%
Capitaux propres	(2 193)	100%	-2%	3 820	100%	6%
Provisions / risques et charges			0%			0%
Emprunts et dettes financières	1 450	1%	2%	505	1%	1%
Autres dettes	96 024	99%	101%	61 776	99%	93%
Dettes	97 474	100%	102%	62 281	100%	94%
Comptes de régularisation passif			0%			0%
TOTAL PASSIF	95 281		100%	66 101		100%

Compte de résultat

COMPTES DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		117 398	90 198
Production vendue de services		3 126	3 057
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		2	0
Produits d'exploitation		120 527	93 255
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			22 654
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		55 869	8 742
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		(103)	(55)
Autres charges externes		31 995	21 980
Impôts, taxes et versements assimilés		573	953
Rémunération du personnel		25 112	21 033
Charges sociales		11 513	7 845
Dotations aux amortissements		955	1 437
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	209
Charges d'exploitation		125 914	84 798
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5 387)	8 457
Produits financiers			40
Produits exceptionnels			10 080
Charges financières		13	62
Charges exceptionnelles		609	6 345
Impôts sur les bénéfices			394
BÉNÉFICE OU PERTE		(6 009)	11 776

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Rubriques	N	N-1	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	117 398	90 198	27 200
Production vendue de services	3 126	3 057	70
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits	2	0	2
Produits d'exploitation	120 527	93 255	27 272
Achats de marchandises (et droits de douanes)		22 654	(22 654)
Variations de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnement	55 869	8 742	47 127
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(103)	(55)	(48)
Autres achats et charges externes	31 995	21 980	10 015
Impôts, taxes et versements assimilés	573	953	(380)
Salaires et traitements	25 112	21 033	4 079
Charges sociales	11 513	7 845	3 667
Dotations aux amortissements	955	1 437	(482)
Dotations aux provisions			
Autres charges	1	209	(208)
Charges d'exploitation	125 914	84 798	41 117
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 387)	8 457	(13 845)
Produits financiers		40	(40)
Produits exceptionnels		10 080	(10 080)
Charges financières	13	62	(50)
Charges exceptionnelles	609	609	
Impôt sur les bénéfices		394	(394)
BÉNÉFICE OU PERTE	(6 009)	17 512	(23 521)

ANNEXE

CHARGES A PAYER**Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :**

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 918
Dettes fiscales et sociales	5 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	9 077

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers	2	
TOTAL	2	

CAPITAL SOCIAL**Composition du capital social**

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	100			100	10

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel de transport (occasion)	3 à 4 ans
Matériels et outillage industriels	5 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	AugmentationsDotations	DiminutionsReprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 134			1 134
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 591			1 591
Installations générales, agencements et divers	524			524
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 906			1 906
Immobilisations financières	1 800			1 800
TOTAL	6 955			6 955

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	AugmentationsDotations	DiminutionsReprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	983	151		1 134
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	820	626	308	1 139
Installations générales, agencements et divers	363	210	105	468
Matériel de transport		5 368	5 368	
Autres immobilisations corporelles	911	762	381	1 292
TOTAL	3 077	7 117	6 162	4 033

ETATS DE GESTION

EMPLOIS ET RESSOURCES

Emplois			Ressources		
Rubriques	31/12/2018	31/12/2017	Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Acquisition d'éléments actifs immobilisés :			Capacités d'autofinancement de l'exercice	(5 054)	8 856
- Immobilisations incorporelles					
- Immobilisations corporelles		(571)	Réduction rattachée à des participations		
- Immobilisations financières			Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		10 000
			Réduction des immobilisations financières		
Prélèvements sur capital - Dividendes					
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation des capitaux propres		
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)			Augmentation dettes financières	8 220	5 232
Remboursement dettes financières	8 725	8 208	Subventions d'investissement reçues		
Total des emplois	8 725	7 637	Total des ressources	3 166	24 088
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				(5 559)	16 451

RATIOS

Ratios de gestion

Rubriques	N	N-1	Variation
Frais financiers	13	62	
Chiffre d'affaires HT	120 525	93 255	
IMPORTANCE DES FRAIS FINANCIERS	0	0	(0)

La valeur de ce ratio permet d'apprécier la situation financière de l'entreprise

Rubriques	N	N-1	Variation
Frais financiers	13	62	
Excédent Brut d'Exploitation	(4 433)	10 103	
PART DE FRAIS FINANCIERS / RESULTAT	(0)	1	(1)

Ce ratio permet d'apprécier la capacité d'une entreprise à faire face à ses frais financiers.

Ratios de structure financière

Rubriques	N	N-1	Variation
Total actif net	95 281	66 101	
Endettement total	97 474	62 281	
SOLVABILITE GLOBALE	98	106	(8)

Ce ratio met en évidence le risque que la structure financière fait courir aux prêteurs.

Rubriques	N	N-1	Variation
Endettement total	97 474	62 281	
Fonds propres	(2 193)	3 820	
ENDETTEMENT	(4 446)	1 630	(6 076)

Ce ratio exprime le degré de dépendance de l'entreprise vis à vis de ses créanciers.

Ratios de financement

Rubriques	N	N-1	Variation
Dotations aux amortissements	955	1 437	
Valeur ajoutée	32 764	39 934	
AUTONOMIE FINANCIERE	3	4	(1)

Ce ratio mesure la part des investissements dans la valeur ajoutée.

Rubriques	N	N-1	Variation
Marge brute d'autofinancement	(5 054)	13 213	
Fonds propres	(2 193)	3 820	
AUTOFINANCEMENT	231	346	(115)

Ce ratio indique les possibilités pour l'entreprise d'autofinancer sa croissance.

Ratios de la rentabilité financière

Rubriques	N	N-1	Variation
Résultat net	(6 009)	11 776	
Capitaux propres	(2 193)	3 820	
RENTABILITE NETTE DES CAPITAUX PROPRES	274	308	(34)

Ce ratio mesure la rémunération globale des capitaux propres.

Rubriques	N	N-1	Variation
Capacité d'autofinancement	(5 054)	13 213	
Capitaux propres	(2 193)	3 820	
FLUX DE FONDS DEGAGES PAR LES CAPITAUX PROPRES	231	346	(115)

Ce ratio permet d'apprécier l'aptitude à dégager des ressources.

Ratios de mesure de la rentabilité d'exploitation

Rubriques	N	N-1	Variation
Marge commerciale		(22 654)	
Chiffre d'affaires Hors Taxes	120 525	93 255	
TAUX DE MARGE COMMERCIALE (Activité négoce)		(24)	24

Ce ratio permet d'apprécier la stratégie commerciale de l'entreprise ainsi que l'influence des contraintes du marché et de la politique des prix de vente.

Rubriques	N	N-1	Variation
Valeur ajoutée	32 764	39 934	
Chiffre d'affaires Hors Taxes	120 525	93 255	
TAUX DE VALEUR AJOUTEE	27	43	(16)

C'est l'instrument de mesure du degré d'intégration d'une entreprise.

Rubriques	N	N-1	Variation
Excédent brut d'exploitation	(4 433)	10 103	
Chiffre d'affaires Hors Taxes	120 525	93 255	
TAUX D'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(4)	11	(15)

Ce ratio mesure le niveau relatif du résultat.

Ratios de liquidité

Rubriques	N	N-1	Variation
Chiffre d'affaires Hors Taxes	120 525	93 255	
Actif immobilisé brut	6 955	6 955	
ROTATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 733	1 341	392

Ce ratio permet de mesurer le chiffre d'affaires par rapport aux immobilisations brutes.

Rubriques	N	N-1	Variation
Chiffre d'affaires Hors Taxes	120 525	93 255	
Capitaux propres	(2 193)	3 820	
ROTATION DES CAPITAUX PROPRES	(5 497)	2 441	(7 938)

Ce ratio permet de mesurer le chiffre d'affaires par rapport aux capitaux propres.

RESULTATS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

Rubriques	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Capital Social					
Actions Ordinaires					
Actions prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conv. Obligation					
Par droit de souscription					
Chiffre d'affaires hors taxes	120 525	93 255	80 845	75 179	51 618
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(5 054)	13 213	5 958	(10 271)	1 196
Impôts sur les bénéfices		394			157
Participation salariés					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(6 009)	11 776	3 144	(12 420)	891
Résultat distribué					
Résultat après impôts, participation et avant dot. aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende par action					
Effectif moyen des salariés employés					
Montant de la masse salariale	25 112	21 033	21 083	29 474	11 291
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale ...)	11 513	7 845	2 219	2 940	498

ACTIF REALISABLE & DISPONIBLE PASSIF EXIGIBLE

Actif réalisable et disponible

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé		
Autres participations		
Créances rattachées à participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	1 800	1 800
Avances, acomptes versés sur commandes	600	350
Créances clients et comptes rattachés	52 400	32 592
Autres créances	22 413	13 523
Capital souscrit et appelé, non versé		
Sous - total	77 214	48 265
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	14 028	11 756
TOTAL	91 242	60 022

Passif exigible

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		505
Emprunts et dettes financières divers	28 766	23 473
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 579	20 607
Dettes fiscales et sociales	27 679	16 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 694
TOTAL	96 024	62 281



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS A LETUPPE LETUPPE Sylvain					
SIRET	8	0	1	1	8
	7	8	4	0	0
	0	0	0	0	1
	3	M&I :			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
173 Rue Du PSDT JF KENNEDY 02100 ST QUENTIN					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Tuyautage Industriel				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	0			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxiliaires est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	Nom / Adresse
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	Nom / Adresse

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
---	----------------------------

Tél:	Tél:
------	------

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
----------	---------------------	---------------------------------	------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date:	Lieu:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: M	LETUPPE Sylvain président
	Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de indemnités forfaitaires	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A LETUPPE**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	117 398
		Services *		217		218	3 126
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 120 527
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	55 869
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(103)
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242 31 995
	Impôts, taxes et versements assimilés					244	573
		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		303		
	Rémunérations du personnel *					250	25 112
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 513
	Dotations aux amortissements *					254	955
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264 125 914

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	13
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300 609
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	6 009
----------------------------	--	-----	--	-----	-------

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248 609
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Droit divers				
	Créance due au report en arrière du déficit	346			350 139
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfices col. 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfices col. 1
Déficit col. 2

		370		372	5 539
--	--	-----	--	-----	-------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A LETUPPE

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens	117 398	90 198
	{ services	3 126	3 057
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	2	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		120 527	93 255
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		22 654
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	55 869	8 742
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(103)	(55)
	Autres charges externes	31 995	21 980
	Impôts, taxes et versements assimilés	573	953
	Rémunérations du personnel	25 112	21 033
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	11 513	7 845
	Dotations aux amortissements	955	1 437
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	1	209
	Total des charges d'exploitation (II)	125 914	84 798

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(5 387)	8 457
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		40
	Produits exceptionnels (IV)		10 080
	Charges financières (V)	13	62
	Charges exceptionnelles (VI)	609	6 345
	Impôts sur les bénéfices (VII)		394
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(6 009)	11 776

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A LETUPPE**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	1 134	412		414		416	1 134			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 591	442		444		446	1 591			
	Installations générales agencements divers	450	524	452		454		456	524			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 906	472		474		476	1 906			
Immobilisations financières		480	1 800	482		484		486	1 800			
TOTAL		490	6 955	492		494		496	6 955			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	983	502	151	504		506	1 134	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	820	532	318	534		536	1 139	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	363	542	105	544		546	468	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	911	562	381	564		566	1 292	
TOTAL		570	3 077	572	955	574		576	4 033	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise **A LETUPPE**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **173 Rue Du PSDT JF KENNEDY****02100****ST QUENTIN**

SIRET

8	0	1	1	8	7	8	4	0	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le					
				3 1 1 2 2 0 1 8					
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012			
		Autres *		014	1 134	016	1 134		
	Immobilisations corporelles *		028	4 021	030	2 899		1 122	
	Immobilisations financières * (1)		040	1 800	042			1 800	
	Total I (5)		044	6 955	048	4 033		2 922	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	2 120	052			2 120
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	600	066			600	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	52 400	070			52 400
		Autres * (3)		072	22 413	074			22 413
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	14 028	086			14 028	
	Charges constatées d'avance *		092	797	094			797	
	Total II		096	92 359	098			92 359	
	Total général (I + II)		110	99 314	112	4 033		95 281	
PASSIF								Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		1 000	
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126		100	
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131		)	132
	Report à nouveau					134		2 717	
	Résultat de l'exercice					136		(6 009)	
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142		(2 193)	
	Provisions pour risques et charges					Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		1 450	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		39 579	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	28 766	)	172
	Produits constatés d'avance					174			
Total III					176		97 474		
Total général (I + II + III)					180		95 281		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	510		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : A LETUPPE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		151
	Immobilisations corporelles		1 122	1 926
	Immobilisations financières		1 800	1 800
Total I			2 922	3 878
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	2 120	2 017
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		600	350
	Créances	Clients et comptes rattachés	52 400	32 592
		Autres	22 413	13 523
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		14 028	11 756
	Charges constatées d'avance		797	1 985
	Total II		92 359	62 224
Total général (I + II)			95 281	66 101
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		100	100
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		2 717	(9 056)
	Résultat de l'exercice		(6 009)	11 776
	Provisions réglementées			
	Total I		(2 193)	3 820
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		1 450	505
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		39 579	20 607
	Autres dettes		56 445	41 170
	Produits constatés d'avance			
	Total III		97 474	62 281
Total général (I + II + III)			95 281	66 101

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSDésignation de l'entreprise : **A LETUPPE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	5 539
Total des déficits restant à reporter	870	5 539

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 798
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 264
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A. LETOPPE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8

SIREN

8	0	1	1	8	7	8	4	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise A LETUPPE

Adresse (voie) 173 Rue Du PSDT JF KENNEDY

Code postal 02100

Ville ST QUENTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MDE	Nom patronymique LAPLACE	Prénom(s) Claudine	% de détention 50.00	Nb de parts ou actions 50
Nom marital LETUPPE				
Naissance : Date 15/10/1965	N° Département 02	Commune LAON	Pays FR	
Adresse : N° 173	Voie RUE DU PRESIDENT JF KENNEDY			
Code Postal 02100	Commune SAINT QUENTIN		Pays FR	

Titre (2) M	Nom patronymique LETUPPE	Prénom(s) Sylvain	% de détention 50.00	Nb de parts ou actions 50
Nom marital				
Naissance : Date 27/10/1991	N° Département 02	Commune SAINT QUENTIN	Pays FR	
Adresse : N° 173	Voie RUE DU PRESIDENT JF KENNEDY			
Code Postal 02100	Commune SAINT QUENTIN		Pays FR	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN

8 0 1 1 8 7 8 4 0

Dénomination de l'entreprise A LETUPPE

Adresse (voie) 173 Rue Du PSDT JF KENNEDY

Code postal 02100

Ville ST QUENTIN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	801187840
Désignation du déclarant	A LETUPPE 173 Rue Du PSDT JF KENNEDY 02100 ST QUENTIN 0323608073 COMAPI02@WANADOO.FR
Code activité NAF	3320A
Référence d'Obligation Fiscale TDFO	ISI
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☒ Expert - Comptable	SARL COMAPI COMAPI02@WANADOO.FR
------------------------	---	------------------------------------

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2018
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2018
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2017
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Néant ☐
PME au sens communautaire ☐

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	139

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (COMPLÉMENT)

Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2 310
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (UTILISATION DE LA VALEUR AUT « AUTRES CRÉDITS D'IMPÔTS)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI(Article 244 *quater* C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2 0 1 8

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	2 310
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	139
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	139
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20

³ Pour des rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (①-②) x ③
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (①-②) x ③
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE
IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		139
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15		139
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		139
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)			
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 (augmentés de la totalité des lignes 12 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

"A.LETUPPE"

**S.A.S au capital de 1.000,00 €
137 RUE DU PRESIDENT JF KENNEDY
02100 SAINT QUENTIN**

*

R.C.S. SAINT QUENTIN 801 187 840

*

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2019**

L'an deux mil neuf
le vingt deux juin,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS "A.LETUPPE" se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée par la président.

L'Assemblée est présidée par monsieur LETUPPE Sylvain, président.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, tous les actionnaires représentant la totalité des actions sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de l'Exercice,
- Quitus à la présidence,
- Pouvoirs à conférer

Le Président dépose ensuite sur Le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La lettre de convocation à la psésente Assemblée
- Les pouvoirr des associés représentés par des mandataires
- Le rapport de conseil d'administration
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



- Il rappelle que conformément à la Loi, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, puis la discussion est déclarée ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve le rapport du conseil d'administration, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir une perte nette comptable de 6.009 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos le 31 décembre 2018 fait ressortir une perte nette comptable de 6.009 €. Les actionnaires décident d'affecter cette perte nette comptable de 6.009 € au compte « Report à nouveau » suite à cette affectation le compte « Report à nouveau » présente un solde débiteur de 3.292 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par la Présidence au cours de l'exercice, dont le compte-rendu lui a été fait, donne quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires présents.

certifié conforme 